

Le Code du travail et le Code de la construction et de l'habitation imposent des mesures concrètes en matière de prévention incendie dans les établissements. Ces mesures sont à connaître par les chefs d'établissement(s) pour accueillir du personnel et du public en toute sécurité.

CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT(S) EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - INC06

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Améliorer la sécurité du personnel et du public accueillis
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement
- Répondre précisément aux multiples obligations

PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements
Les responsables sécurité

DURÉE : 1 journée de formation

LE FEU : NOTIONS GÉNÉRALES

Les principales causes d'incendie
Le triangle du feu et la combustion
Les modes de propagation
Résistance et réaction au feu
Les classes de feu
Les agents extincteurs
Les principes fondamentaux de la prévention

Le service de sécurité incendie et la formation du personnel
Les sanctions administratives et pénales

LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)
Les visites périodiques et d'ouverture
Les bonnes pratiques
Les prescriptions exceptionnelles

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES

Code du travail
Code de la construction et de l'habitation
Règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES ET ENTRETIEN

Les obligations
Les organismes agréés et techniciens compétents
Les vérifications en ERP du 1^{er} groupe, 2^{ème} groupe et en Code du travail

LES OBLIGATIONS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS

La déclaration des travaux et des événements en ERP
La mission de contrôle technique
Les groupements d'exploitations
Le registre de sécurité
L'évacuation des personnes en situation de handicap
Les consignes et l'affichage de sécurité

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la visite du site de la formation (dans la mesure du possible)

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners